

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 27 février 2020



INFO PRESSE

Coronavirus : contrôle des navires entrants en Nouvelle-Calédonie

Pour rappel, dans le cadre de l'alerte sanitaire internationale liée au coronavirus, les navires de commerce (minéraliers, porte-containers, pétroliers, etc.) ou de tourisme (paquebots) arrivant de l'international font l'objet de contrôles spécifiques de la part de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS-NC) du gouvernement.

Habituellement, 48 heures avant leur arrivée, les navires sont tenus d'envoyer à la DASS-NC une déclaration sanitaire du navire et une déclaration maritime de santé, précisant la présence de malades à bord.

Depuis l'alerte liée au nouveau coronavirus, ces mesures ont été renforcées. Il est désormais exigé que soit précisé, 48 heures avant, puis une heure avant l'arrivée du navire, si les membres d'équipage :

- présentent de la fièvre, de la toux ou des difficultés respiratoires,
- ont séjourné dans les zones dites à risque (au 24 février 2020 : la Chine, y compris Hong-Kong et Macao, Singapour, la Corée du Sud et l'Italie),
- ont été en contact avec une personne ayant séjourné dans ces zones au cours des 14 derniers jours.

Les personnes répondant à l'un de ces critères **DEVRONT OBLIGATOIREMENT RESTER À BORD**. En cas de suspicion d'infection par le coronavirus, le navire fera l'objet d'un contrôle de la DASS-NC qui pourra interdire le débarquement de tous les passagers et membres d'équipage du navire.

En toute circonstance, la DASS-NC se réserve le droit d'effectuer un contrôle inopiné à bord.

Surveillance de tous les points d'entrée internationaux

Rappelons que de nouvelles mesures de contrôle ont été prises par les autorités sanitaires de la Nouvelle-Calédonie aux points d'entrée internationaux, aéroport de La Tontouta, ports maritimes (croisières, minéraliers, etc.) dès janvier 2020.

Depuis que des cas de transmission interhumaine ont été identifiés, des mesures additionnelles de

contrôle sanitaire aux frontières ont été mises en place avec notamment la détection active de tous les voyageurs à risque, à l'aéroport de La Tontouta, lors de l'arrivée de chaque vol international depuis le 28 janvier 2020.

Depuis le déclenchement de l'alerte internationale, aucun vol direct en provenance de Chine n'a atterri en Nouvelle-Calédonie.

La direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie suit quotidiennement l'évolution de la situation.

À ce jour AUCUN cas de Covid-19 n'est confirmé sur le territoire.



CORONAVIRUS
Covid-19

N° Vert 05 02 02

De 8h à 16h30,
jours ouvrables*

*En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message sur le répondeur.